

COMMUNE DE DURANUS
02 septembre 2022

Séance du

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 26/08/2022

L'an deux mille vingt-deux et le deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUREL

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Michel MAUREL, Joël LECOQ, Annie LOI, Jacques ISOLERY, François BATTÙ, Daniel GOBILLOT, Gilles LE GUILLOCHET, Serge MAIFFREDI, Yvette MASSIERA, Françoise OTT, Frédéric PEREIRA

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jacques ISOLERY

Objet: Adhesion aux missions du CDG06 - DE_2022_014

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LA DEMANDE D'ADHESION A L'OFFRE PLURIDISCIPLINAIRE COMPRENANT LE CONTRÔLE DES ARRÊTS DE TRAVAIL ET LE SUIVI SANTE ET BIEN ÊTRE AU TRAVAIL AINSI QUE L'OFFRE COMPLEMENTAIRE EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL PROPOSEE PAR LE CDG06

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions des articles L812-3 et L452-47 du code général de la fonction publique ;

Monsieur le Maire rappelle :

L'article L812-3 du code général de la fonction publique (CGFP) prévoit que « *Les collectivités et établissements [...] doivent disposer d'un service de médecine préventive :1° Soit en créant leur propre service ; Soit en adhérant [...] Au service créé par le centre de gestion selon les modalités mentionnées à l'article L. 452-47* ».

L'article L452-47 du code précité prévoit, au titre des missions facultatives exercées par les CDG à la demande d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public, que « *Les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive, de médecine agréée et de contrôle ou de prévention des risques professionnels, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande* ».

Le Conseil d'Administration du CDG06 a, par délibération n°2022-06 du 22 février 2022, décidé de proposer une nouvelle offre pluridisciplinaire comprenant le contrôle des arrêts de travail et le suivi « Santé et Bien-être au travail ».

Cette offre forfaitaire globale pluridisciplinaire s'inscrit dans un changement de paradigme en matière de prévention en mobilisant les compétences et les expertises d'une équipe pluridisciplinaire.

En effet, elle comprend :

- **le contrôle médical des arrêts de travail** effectué par les médecins agréés par la Préfecture.
- **le suivi « Santé et Bien-être au travail »** assuré par une équipe pluridisciplinaire regroupant des experts médicaux, paramédicaux et techniques.

Le travail de cette équipe permettra d'assurer le suivi individuel obligatoire, l'accompagnement en prévention des risques et l'aide au maintien dans l'emploi en associant des compétences médicales, de conseil en hygiène et sécurité, d'ergonomie, sociales, et d'assistance psychologique.

RF
Prefecture des Alpes-Maritimes
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/09/2022
006-210600557-20220902-DE_2022_014-DE

La nouvelle mission pluridisciplinaire fera l'objet d'une tarification non plus à l'acte mais sur une base forfaitaire par agent et par an à raison de 55€ par agent.

Cette offre sera mise en place à compter du 1^{er} juillet 2022 et viendra se substituer définitivement à la mission de médecine préventive.

En parallèle, et afin de permettre aux collectivités et établissements publics adhérant à l'offre pluridisciplinaire de mobiliser les acteurs de la santé et de la sécurité au travail pour des interventions qui ne rentrent pas dans le cadre des missions d'un service de médecine préventive, le CDG06 propose une offre complémentaire en santé et sécurité au travail par délibération n°2022-07 adoptée en Conseil d'Administration du 22 février 2022

Celle-ci consiste :

- En la mise à disposition d'un agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI) tel que le prévoit la réglementation relative à l'hygiène et sécurité
- En un accompagnement psychologique permettant notamment la réalisation de diagnostics psychosociaux et la réflexion formative.

Afin de pouvoir bénéficier de la nouvelle offre pluridisciplinaire comprenant le contrôle des arrêts de travail et le suivi « Santé et Bien-être au travail » ainsi que de l'offre complémentaire en santé et sécurité au travail proposées par le CDG06, il conviendra de d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'annexe de demande d'adhésion à ces nouvelles missions.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre forfaitaire globale pluridisciplinaire.

Fait à Duranus, le 02 septembre 2022,

Le Maire

Jean-Michel MAUREL

The block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Maurel', written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE de DURANUS' around the perimeter.